



Missions de la Section des Bibliothèques Juridiques de l'IFLA

En tant que forum international ouvert à tous les bibliothécaires spécialisés en droit, la Section des Bibliothèques Juridiques

- Promeut la compréhension mutuelle et la coopération entre bibliothèques juridiques, et tend à faire reconnaître au plan international la valeur et l'importance des bibliothèques juridiques à travers le monde ;
- Encourage le développement de nouvelles bibliothèques juridiques, et tout particulièrement dans les pays en développement ;
- Soutient le milieu professionnel des bibliothécaires spécialisés en droit et la recherche juridique à travers le monde ;
- Développe des normes et des pratiques professionnelles ;
- Et entend jouer un rôle moteur dans le domaine de la politique d'information juridique, reconnaissant qu'un accès équitable et permanent à une information publique authentifiée est une condition indispensable à une société juste et démocratique.

Responsables : Holger Knudsen (Germany), président ; Claire Germain (USA), Secrétaire ; Donna Scheeder (USA), Trésorière ; Frank Hurinville (France), Officier d'information et Webmestre.

Site :

<http://www.ifla.org/en/law-libraries>

IFLA Québec, Milan, 23-27 août 2009. Programme

La session de la section des Bibliothèques Juridiques aura lieu le mardi 20 août de 13h45 à 15h45.

Deux communications seront prononcées :

1. "Développements récents du droit italien, notamment en droit de la propriété des biens culturels (Elena Bargelli, Professeur, Université de Pise)
2. "Les bibliothèques juridiques en Italie" (Rosa Maiello, directrice de la Bibliothèque centrale de l'Université de Naples)

Réunions prévues

2009 23-27 août, Milan, Italie
2010 10-15 août, Göteborg, Suède
2011 13-18 août, San Juan, Puerto Rico

Comment adhérer à l'IFLA

1. Membres institutionnels. L'adhésion inclut l'inscription gratuite dans deux sections.

Si votre bibliothèque universitaire est adhérente, vous pouvez participer au congrès. L'inscription en 2008 s'élève à 425 euros pour une bibliothèque universitaire (USA). Les frais d'adhésion à une section supplémentaire s'élèvent à 50 euros.

2. Sous-unité institutionnelle. L'adhésion inclut l'inscription gratuite dans une section.

Vous pouvez adhérer en tant que bibliothèque juridique. L'inscription en 2008 s'élève à 215 euros pour les USA.

3. Membre personnel et étudiant. L'adhésion inclut l'inscription gratuite dans une section.

L'inscription en 2008 s'élève à 125 euros. Pas de droit de vote. 55 euros pour les étudiants.

Pour en savoir plus : <http://www.ifla.org/en/membership/application>

Des questions ? Adressez-vous à Claire M. Germain : cmg13@cornell.edu

Adhérer pour prendre la parole sur des enjeux internationaux

- L'IFLA élargit le champ des connaissances utiles aux bibliothécaires spécialisés en droit parce qu'elle concerne tous les types de bibliothèques et leurs activités à travers le monde (gouvernement, lecture publiques, éducation, propriété intellectuelle, management, technologies, ...).
- Si vous souhaitez avoir une influence au niveau international, l'IFLA est reconnue comme le plus grand forum sur les bibliothèques et les politiques de l'information par des organisations internationales comme l'OMPI et l'UNESCO. Par exemple, l'IFLA a joué un rôle majeur au sein du récent Sommet mondial sur la société de l'information.
- Parallèlement à l'IALL et à des associations nationales telles que l'AALL et la SLA, l'IFLA offre des opportunités sans pareil du point de vue du développement et des contacts professionnels à travers sa conférence annuelle <http://www.ifla.org/annual-conference/ifla75/>